



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mardi 27 juin 2017 à 20 heures**  
**Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée**

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13

Absences : 2

Procuration : 0

Date de convocation : 16/06/2017

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Mme Delphine WININGER-WOHL, Adjoints,  
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER  
MM. Jean-Marie FLURY, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN  
Absents excusés : MME Stella STOECKEL, M. Sébastien GENTZBITTEL

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **A.**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance précédente

#### **B. ACTUALITE**

- 1 Travaux complémentaires passerelle du pont de la Largue
- 2 Panneaux de signalisation
- 3 Rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète concernant le plan pénurie AEP Vallée de la Largue
- 4 Enfouissement des réseaux secs : 3ème tranche retenue pour 2018
- 5 Grenellisation du PLU, révision au fil de l'eau
- 6 Tournée de conservation cadastrale : mise à jour du plan du 17 au 21 juillet
- 7 Participation au Démo Vert à Balschwiller le 15 mai
- 8 Les 25 ans du SMARL
- 9 Démission de Monsieur Lionel VANELLO, Conseiller municipal

#### **C. DELIBERATIONS**

- 1 SCOT : T 0
- 2 Conseils d'école
- 3 Réunion PETR Maîtrise de l'énergie : appel à candidatures pour opérations éligibles au programme « économies d'énergie dans les TEPCV » – Approbation du dossier de demande de subvention TEPC éclairage public LED
- 4 STEP : procédure pour finaliser l'achat des terrains
- 5 Acquisition pour prolongation d'un chemin communal
- 6 Demande d'achat d'un terrain communal par un particulier
- 7 Forêt communale : programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour 2018
- 8 Approbation de la nouvelle dénomination de la Collectivité fusionnée : Communauté de Communes Sud Alsace Largue et nouveau logo
- 9 Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

## A.

### **Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)**

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.  
Adopté à l'unanimité.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

## B. Actualité

### **1. Travaux complémentaires passerelle du pont de la largue**

Une réunion a eu lieu en Mairie le 29 mars en présence de M. WITH, 1er Vice-Président du Conseil Départemental et M. GRIENENBERGER de la Direction des Routes.  
Des travaux complémentaires ont été réalisés pendant les vacances de Pâques et des plots réfléchissants ont été installés, conformément à la demande du Conseil municipal.

### **2. Panneaux de signalisation**

M. le Maire rappelle les deux alternatives concernant la mise en place de panneaux de signalisation :

1. Panneau STOP qui implique la peinture au sol et panneau route prioritaire
2. Panneau fin du caractère prioritaire et panneau priorité à droite

Il propose de reporter le débat à septembre. Le Conseil municipal est d'accord.

- **Nouvel ouvrier intercommunal** : M. Cédric SAUNER sera présent le Mercredi.

### **3. Rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète concernant le plan pénurie AEP Vallée de la Largue**

Le Syndicat AEP Manspach-Altenach n'est pas classé en pénurie d'eau.

Il est tout de même à noter que depuis que le réseau d'eau existe en 1969, la population a grandi et les besoins aussi, et de ce fait les pompes fonctionnent plus fréquemment (avant 12 m3/h et aujourd'hui 20 m3/h). Le changement des pompes était nécessaire. Or, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ne subventionne cette dépense qu'aux communes classées en pénurie. C'est pour obtenir la subvention que ce classement a été effectué.

Le SIAEP est en sous-équipement et non en pénurie. M. le Maire, Administrateur à l'AERM, demande à ce que ce classement soit revu, pour clarifier la situation et rendre à l'avenir le subventionnement possible.

- **Réunion de travail Plan Communal de Sauvegarde : le vendredi 2 juin 2017**

Mme Céline SCHWOERER, Chargée de l'information préventive sur les risques majeurs des plans communaux de sauvegarde des associations de sécurité civile à la Préfecture de Colmar, a animé une

réunion le 2 juin à la Sous-Préfecture d'Altkirch, afin d'expliquer et d'accompagner les communes pour la rédaction du PCS.

Le PCS de Manspach sera finalisé avant l'automne et présenté au Conseil municipal pour approbation.

• **Plan sécheresse : Réunion le 4 Juillet à la Préfecture de Colmar**

M. le Maire explique que les experts de météo France ont annoncé que la tendance est à l'élaboration de plans de restriction fort, car aucun épisode pluviométrique significatif n'est à attendre pour les 80 jours à venir. Il n'y a jamais eu, au mois de Juin, d'étiage de cet ampleur.

La responsabilité de tous, des choix raisonnés et des gestes parfois très simples permettront au Département de traverser le mieux possible un été qui pourrait à nouveau se révéler difficile si, comme prévu, le manque de pluies persiste, dixit M. le Préfet.

**4. Enfouissement des réseaux secs : 3ème tranche retenue pour 2018 :**

M. le Maire s'est entretenu avec M. SPECHT du Syndicat d'Electricité le 24 mai.

La réalisation de la 3ème tranche d'enfouissement des réseaux secs – rues Eglise 2ème partie, Moulin, Chapelle, Viaduc est envisageable en 2018. ENEDIS est maître d'ouvrage, choisi le bureau d'études et préfinance.

60% du HT est refacturé à la Commune par le Syndicat d'Electricité.

Une réunion Commune – Syndicat d'Electricité – ENEDIS est fixée le lundi 3 juillet 2017 à 10h00.

**5. Grenellisation du PLU, révision au fil de l'eau**

Le législateur a opté pour une modification radicale de l'échéance de grenellisation des PLU et des SCOT : ces documents devront être mis en conformité avec les dispositions de la loi ENE (Grenelle II) au plus tard à leur prochaine révision c'est-à-dire au fil de l'eau.

**6. Tournée de conservation cadastrale :** Elle aura lieu du 17 au 21 juillet pour la mise à jour du plan cadastral.

**7. Participation au Démo Vert à Balschwiller : le 15 mai**

M. le Maire fait part aux Conseillers de sa participation avec M. MONNOT à une matinée d'information organisée par la FREDON, sur la nouvelle réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires depuis le 1er janvier 2017.

M. MONNOT explique le mécanisme de la débroussailleuse sans projection.

**8. Les 25 ans du SMARL**

M. le Maire, Président du SMARL invite le Conseil municipal aux festivités des 25 ans du SMARL, dont le programme est le suivant :

Vendredi 30 juin 20h : Ciné-débat Foyer de la Culture Dannemarie

Samedi 1er juillet 14h : Balade guidée Mairie MERTZEN

Samedi 1er juillet 20h : Conférence Eau et Climat animée par M. DIETMANN, Salle des Fêtes Manspach

Dimanche 2 juillet : Fête de la Nature, Maison de la Nature Altenach

**9. Démission de Monsieur Lionel VANELLO, Conseiller municipal**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Lionel VANELLO de ses fonctions de Conseiller municipal de la commune de Manspach, par courrier du 12 mai 2017. Cette démission s'impose par le fait que M. VANELLO va s'installer professionnellement à Tokyo.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès réception de celui-ci par M. le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision, ainsi que de la transmission faite à l'autorité Préfectorale. M. le Maire remercie M. VANELLO pour son service à la cause publique communale.

- **Urbanisme**

**Permis accordés :**

- Permis de Construire de la Commune de MANSPACH

Construction d'un carport – 7 rue des Vergers

M. le Maire précise que la limite de construction ne permet pas d'implanter 6 carports mais uniquement cinq.

- Modification du Permis de Construire M. Mickaël FROIDEVAUX (délivré le 4 novembre 2014) :

Suppression de l'agrandissement initialement prévu et transformation de la partie déjà construite en remise – 1 rue de la Forêt

- Permis de Construire M. Fabien BAHY et Mme Stéphanie JEHLY

Construction d'une maison individuelle - Rue des Tuiliers

**Déclarations préalables accordées :**

- Madame Marie-Claude SAUNIER, transformation d'une fenêtre en porte fenêtre et création d'une terrasse - 24 rue Saint Léger
- Monsieur Luc LAEMLIN, installation d'une clôture - 4C rue du Viaduc
- Monsieur Jean-Claude REMUND, adjonction d'un élévateur – 1 rue de la Vallée
- Monsieur Cédric DE SA, division foncière en vue de construire – rue des Tuiliers
- Monsieur Hacı SARICICEK, division foncière en vue de construire - rue des Tuiliers

**Déclaration d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :**

- Vente par M. Sébastien WERSINGER et Mme Nathalie JOBERT, d'une maison d'habitation sise 4 rue de la Vallée, au profit de M. Kaë GOTTE et Mme Elodie EBER, demeurant à TRAUBACH LE HAUT, au prix de 232.000,- Euros.
- Vente par M. Yves RICHARD, Mme Marie-Claude KUENY née RICHARD et Mme Liliane RICHARD née WASSER, d'une maison d'habitation sise 2 rue du Viaduc, au profit de M. Nicolas IFFENECKER et Mme Noëlle HARTMANN, demeurant à MANSPACH, 8 rue de l'Eglise, au prix de 164.000,- Euros.

**Dynamique budgétaire :**

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 16/06	Pourcentage utilisé
<b>Dépenses</b>	<b>403 541 €</b>	<b>231 992 €</b>	<b>57,49 %</b>
Charges à caractère général	133 150 €	70 644 €	53.10 %
Recettes	<b>403 541 €</b>	<b>151 166 €</b> Avec excédent antérieur reporté	<b>Pourcentage réalisé</b> <b>37,46 %</b>
INVESTISSEMENT Dépenses	<b>281 005 €</b>	<b>215 512 €</b> Avec déficit antérieur reporté	<b>76,69 %</b>
Recettes	<b>281 005 €</b>	<b>211 490 €</b> Avec virement section fonctionnement	<b>Pourcentage réalisé</b> <b>75,26 %</b>

## **C. DELIBERATIONS**

### **1. SCOT T0**

Délibération : 13/2017

Vu l'application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) obligeant les communes au travers du SCOT, de maîtriser l'extension foncière urbaine. Vu la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2016 concernant le T0 transmis par le PETR et le constat d'imprécision du document en l'absence de références cadastrales.

M. le Maire a organisé le 21 juin 2017 une réunion sur le terrain en présence de M. David RIGOULOT, chargé de mission SCOT,

M. le Maire présente et explique la carte du T0 de la commune.

Entendu que le T0 est un simple indicateur permettant de suivre l'évolution des extensions urbaines à partir de la date d'arrêt du SCOT,

Entendu que la localisation des zones à urbaniser en extension n'est pas du ressort du T0, mais des PLU ou des PLUi. ,

Entendu que cette carte n'est pas figée dans le temps mais qu'elle permet d'évaluer le dynamisme de construction des communes,

Entendu que la commune de MANSPACH dispose d'un droit d'extension de 3,5 ha pour les 10 prochaines années,

Le Conseil Municipal VALIDE la carte du T0 proposé par le PETR du Pays du Sundgau.

### **2. Conseils d'école**

#### **Rythmes scolaires**

Délibération : 14/2017

Considérant que l'Etat a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme de la semaine de 4 jours pour les communes qui le souhaitent,

Considérant l'avis du Conseil d'école du 14 juin 2017,

Compte tenu du fait qu'à 10 semaines de la rentrée scolaire, les autorités de tutelle de l'Etat n'ont adressé aucun décret, ni aucune circulaire aux communes,

Le Conseil Municipal prend acte du souhait de la majorité des membres du Conseil d'Ecole de réduire le temps de travail scolaire hebdomadaire de 4,5 jours à 4 jours.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce souhait, mais attend les directives de l'autorité de tutelle pour prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de cette réduction horaire hebdomadaire.

Le Conseil Municipal prend acte du fait que cette évolution induirait à Manspach, la suppression des T.A.P. dès la prochaine rentrée.

Le Conseil municipal souhaite qu'à l'avenir les évolutions et réformes scolaires soient pilotées par l'autorité de tutelle.

### **3. Réunion PETR Maîtrise de l'énergie : appel à candidatures pour opérations éligibles au programme « économies d'énergie dans les TEPCV » – Approbation du dossier de demande de subvention TEPC éclairage public LED**

Délibération : 15/2017

Objet : Appel à candidature pour opérations éligibles au programme « économies d'énergie dans les TEPCV » - Approbation du dossier de demande de subvention TEPC éclairage public LED

Dans les années 90, la municipalité de Manspach a fait le choix d'installer un éclairage public de faible hauteur, pour réduire la pollution lumineuse et surtout pour réduire les frais de fonctionnement liés à l'intervention sur ce type d'équipement.

Aujourd'hui, ces lampadaires sont équipés de lampes HP mercure ou vapeur de sodium de 125w.

Afin de réduire la consommation énergétique de cet éclairage, la municipalité a cherché à adapter les lampadaires existants à la nouvelle technologie LED et a trouvé la technologie adéquate permettant de garder le confort d'éclairage antérieur, tout en baissant la consommation de 72 %.

Considérant les possibilités d'aides que le PETR du Pays du Sundgau pourrait apporter dans le cadre du programme de CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV », le Conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour répondre à l'appel à candidature.

### **4. STEP : Procédure pour finaliser l'achat des terrains**

Délibération : 16/2017

Vu les délibérations 34/2016 et 9/2017 concernant la nécessité d'acquérir deux parcelles pour la mise en conformité de la STEP,

la Commune a décidé de poser sa candidature auprès de la SAFER pour cette acquisition pour une surface totale de 123.79 ares.

Les conditions de la SAFER concernant les parcelles attribuées sont les suivantes :

Commune de Manspach

Section 9 n°14 – lieudit Auenmuehle d'une superficie de 80,64 ares

Section 9 n°15 – Lieudit Auenmuehle d'une superficie de 43,15 ares

Soit un total de 123.79 ares au prix de rétrocession de 24.866.00 Euros calculé pour une signature de l'acte de vente et un paiement au plus tard le 15 avril 2018.

Passé ce délai, la SAFER aura droit, au versement d'intérêts de retard calculés au taux de 4.20% sur le montant précité à compter de cette date jusqu'au paiement effectif.

Le Conseil municipal accepte les conditions de la SAFER qui élaborera un acte administratif qui sera signé par M. Jean-Louis STANTINA, Adjoint au Maire.

### **5. Acquisition pour prolongation d'un chemin communal**

**Déclaration d'Intention d'Aliéner : Vente par les consorts MONA, d'un terrain à bâtir sise rue de la Largue**

**Acquisition pour prolongation d'un chemin communal**

Délibération : 17/2017

Afin de permettre le désenclavement de la parcelle N°55 section 02, le Conseil Municipal souhaite l'acquisition de l'emprise nécessaire sur la parcelle 186 section 02, afin de prolonger le chemin communal de la parcelle 134 section 02.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. Le Maire pour assurer toutes les démarches se rapportant à cette acquisition.

#### **6. Demande d'achat d'un terrain communal de 9.12 ares par un particulier**

Délibération : 18/2017

M. le Maire fait part aux Conseillers qu'un particulier, futur propriétaire de l'étang situé section 07 parcelle 107, souhaite acquérir la parcelle 110 attenante, appartenant à la commune.

Considérant qu'il s'agit d'une parcelle appartenant au patrimoine forestier de la commune, le Conseil municipal à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette requête.

#### **7. Forêt communale : programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes pour 2018**

##### **Appréciation du programme de travaux d'exploitation 2018**

Délibération : 19/2017

Vu le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2018 présenté par les services de l'ONF,

Vu la demande faite à l'ONF par le Conseil municipal lors de la séance du 28 juin 2016, à savoir la transmission à la commune de l'évaluation du différentiel constaté entre les prévisions initiales du plan d'aménagement forestier et l'état présent et à venir de nos forêts.

Considérant qu'il n'y a aucune réponse à cette demande de la part de l'ONF à ce jour,

Entendu les explications complémentaires apportées par Mme Delphine WININGER-WOEHL, qui estime que le volume total de coupes proposé (928 m<sup>3</sup>) est trop important,

Afin de tenir compte des impacts bio forestiers liés sans doute à l'évolution climatique, et faire face aux enjeux liés à l'état sanitaire de nos forêts,

Le Conseil Municipal décide de modifier ce programme comme suit :

- Les coupes à façonner se situent dans les parcelles 12.a3,13 et 14.a1, et concernent aussi le chablis pour un volume retenu par le Conseil Municipal de 529 m<sup>3</sup>, dont le détail est le suivant :

Parcelle 12.a3 :	28 m <sup>3</sup>
Parcelle 13 :	323 m <sup>3</sup>
Parcelle 14.a1 :	48 m <sup>3</sup>
Chablis :	130 m <sup>3</sup>
Total :	529 m <sup>3</sup>

Le Conseil municipal demande à l'ONF de prendre en compte les modifications apportées au programme prévisionnel de travaux d'exploitation 2018.

#### **8. Approbation de la nouvelle dénomination de la Collectivité fusionnée :**

##### **Communauté de Communes Sud Alsace Largue et nouveau logo**

Délibération : 20/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1er janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en date du 30 mars 2017 approuvant le souhait des élus du Conseil Communautaire d'avoir une collectivité bénéficiant d'une dénomination représentative et cohérente pour ses habitants et son territoire dans les domaines économique, touristique et géographique ;

Considérant que cette dénomination devra être lisible et identifiable pour ses communes membres et asseoir une trajectoire de son territoire pour les années à venir ;

Considérant que la nouvelle dénomination devra permettre la création de la charte graphique et visuelle de la Communauté de Communes, avec pour objectif de se faire connaître et reconnaître à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire ;

Considérant les résultats du sondage effectué auprès des élus titulaires du Conseil Communautaire portant leurs choix en majorité sur la dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle dénomination suivante «Communauté de Communes Sud Alsace Largue », ainsi que le Logo approuvé par le Bureau.

DEMANDE à M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

## 9. Divers

### • Arrêtés de non transfert des compétences de police du Maire à M. le Président de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace Largue :

- Arrêté n°6/2017 - les pouvoirs de police spéciale en matière de circulation et de stationnement,
- Arrêté n°7/2017 - les pouvoirs de police spéciale en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- Arrêté n°8/2017 - les pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat à savoir :
  - . La police spéciale des établissements recevant du public (ERP) à usage total ou partiel d'hébergements
  - . La police spéciale de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation
  - . La police spéciale des bâtiments menaçant ruine.
- Arrêté n°9/2017 - les pouvoirs de police spéciale en matière de stationnement des gens du voyage.

### • Informations préalables à des travaux :

- 1- Pose d'un revêtement superficiel (enrobé coulé à froid), fin juillet – début août, dans les rues du Moulin et Chapelle par l'entreprise Eurovia, mandatée par le Département.
- 2 - Rendez-vous à venir courant juillet avec Mme LEVEE de l'ADHAUR concernant l'aménagement sécuritaire à l'entrée du village rue du Viaduc, afin de coordonner les travaux trottoirs cet automne.

### • Quête Cancer

2017 : 2010,- Euros

(Pour rappel quête 2016 : 2.200,- Euros)

- **Vente de brioches au profit de l'ADAPEI**  
La prochaine vente de brioches aura lieu du 5 au 10 septembre 2017.
- **Demande de M. WIEDEMANN**  
M. WIEDEMANN est bénévole au sein d'une association qui s'occupe d'enfants en difficulté. A ce titre, il demande la location gratuite de la salle des fêtes le 15 octobre 2017. Le Conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable.
- **Intervention de Mme VERRIER**  
Mme VERRIER fait remarquer que des administrés se plaignent de la mauvaise visibilité à la sortie de la rue de la Roselière.  
M. le Maire en prend note.
- **Ouverture de la mairie**  
M. le Maire rappelle que la mairie est ouverte tout l'été et remercie Mmes les secrétaires pour leur organisation.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h30.

#### **Table des délibérations**

Délibération : 13/2017 : SCOT T0

Délibération : 14/2017 : Rythmes scolaires

Délibération : 15/2017: appel à candidatures pour opérations éligibles au programme « économies d'énergie dans les TEPCV » – Approbation du dossier de demande de subvention TEPC éclairage public LED

Délibération : 16/2017 : STEP / Procédure pour finaliser l'achat des terrains

Délibération : 17/2017 : Déclaration d'Intention d'Aliéner : Vente par les conjoints MONA, d'un terrain à bâtir sise rue de la Largue /Acquisition pour prolongation d'un chemin communal

Délibération : 18/2017 : Demande d'achat d'un terrain communal de 9.12 ares par un particulier

Délibération : 19/2017 : Appréciation du programme de travaux d'exploitation 2018

Délibération : 20/2017 : Approbation de la nouvelle dénomination de la Collectivité fusionnée : Communauté de Communes Sud Alsace Largue et nouveau logo